

Convention transmise :

- ☐ Demandeur
☐ Comptabilité
☐ Services techniques

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SALLE PARTICULIER

La présente convention est établie entre :

D'une part, la commune de Plumelec, représentée par son Maire, Monsieur Stéphane HAMON, et d'autre part,

☐ **Particulier**

Madame, Monsieur (NOM Prénom)

Né(e) le

à

(Information obligatoire à transmettre pour la facturation électronique)

Adresse complète :

Téléphone

. Mail :

En vue d'organiser :

☐

Repas

☐

Mariage

☐

Vin d'honneur

☐

Autres :

Cochez la salle souhaitée :

☐

Salle de Saint-Aubin (80 pers)

☐

Repas

☐

Vin d'honneur

☐

Forfait 2 jours

☐

Salle de Callac (40 pers)

☐

Repas

☐

Vin d'honneur

☐

Forfait 2 jours

☐

Salle polyvalente

☐

50 m² sans cuisine (env 30 pers)

☐

50 +200 m² (env 120 pers)

☐

600 m² (env 450 pers)

☐

50 m² + cuisine (30 p)

☐

50 +200 m² + cuisine (120 p)

☐

600 m² + cuisine (450 p)

☐

50 m² + 600 m² + cuisine (480 p)

☐

50 +200 m² + 600 m² + cuisine (480 p)

☐

Vin d'honneur

Forfait 1 jour

☐

Forfait 2 jours

☐

Ouverture du mur mobile entre la salle 50 m² et la salle 200 m² : ☐ **OUI** ☐ **NON**

Pour la période (Location sur 1 ou 2 jours) :

Date jour 1 :

Date jour 2 :

- ☐ Si état des lieux la veille (60€) à 16h
- ☐ Forfait nettoyage des salles (par le service technique/service de l'hygiène et des locaux)
- ☐ Salle 50 m2 +cuisine : 110€
- ☐ Salle 200 m2 + cuisine : 146€
- ☐ Salle 600 m2 + cuisine : 183€
- ☐ 3 salles+cuisine : 365€
- ☐ Callac et Saint-Aubin : 146€
- Nombre de participants (environ) :

1 - Organisation :

-  L'organisateur s'engage à **nettoyer et à remettre en état les locaux après usage** ainsi que tout meuble ou accessoire mis à sa disposition.
-  L'organisateur reconnaît avoir procédé à une visite des lieux et plus particulièrement des locaux et voies d'accès qui seront effectivement utilisées. Un état des locaux et du matériel, établi contradictoirement, est remis lors de l'état des lieux.
-  Les utilisateurs devront veiller à éviter toute gêne de voisinage : tant en provenance de la salle, en maintenant les portes extérieures et les fenêtres fermées qu'en provenance du parking (portières, cris, klaxon, etc...) **Horaires pour le bruit** : 1h du matin (3h si mariage)
-  Éclairage : il incombe à l'organisateur d'éteindre l'éclairage intérieur et extérieur de la salle avant de quitter les lieux.
-  Fin de location : l'heure des états de lieux entrée et sortie sera déterminée 5 jours avant la location

2 - Conditions de paiement :

La somme totale de € devra être réglée à réception de la facture, adressée par la Trésorerie de PONTIVY.

Modalités de paiement :

Un chèque de caution de 500 € est à déposer lors de la réservation. Chèque à libeller à l'ordre du Trésor public. Il sera encaissé dans les cas ci-dessous :

- Dégradation de bien public ou privé ou disparition de mobilier, de matériel (une ouverture de déclaration de sinistre sera à faire au niveau de votre compagnie d'assurance) ;
 - Plainte de riverain(s) au Maire ou si intervention de la gendarmerie ;
 - Défaut de propreté de la salle et/ou du mobilier ou du matériel ;
 - Stationnement des véhicules en dehors des parkings prévus à cet effet ;
- Et plus généralement, en cas de non-respect des prescriptions précisées dans la présente convention.

Le chèque de caution sera détruit par nos soins après l'évènement.

3 - Mesures de sécurité

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'engage à les appliquer. Il reconnaît avoir constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie armé, etc...) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

La commune délègue la sécurité incendie à l'organisateur.

Les **véhicules devront être stationnés sur le parking devant la salle**. En cas d'insuffisance de places lors **d'importantes manifestations**, les **organisateurs se chargeront d'orienter les véhicules**. L'organisateur est responsable de l'ordre public à l'intérieur et aux abords de la salle.

4 - Assurance Responsabilité Civile *(Nous fournir une attestation de votre compagnie d'assurance à jour pour la durée totale de la location)*

L'organisateur reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition.

5 - Responsabilité

Dans l'exécution du présent contrat, seule est engagée la responsabilité de l'organisateur.

6 - État des lieux

Nous reviendrons vers vous pour vous confirmer de l'heure d'état des lieux.

Un état des lieux est prévu avant et après la location **si collation ou repas**.

Jour et Heure de l'état des lieux d'entrée : ☐ 9h ou ☐ 14h ou ☐ 16h

Jour et Heure de l'état des lieux de sortie : ☐ 9h

Fait à Plumelec,

Le

Pour l'organisateur/particulier

Pour la commune de Plumelec,
Stéphane Hamon, le Maire

TARIFS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2026					
SALLES COMPLEXE DE LA MADELEINE SANS CUISINE					
SALLES	Associations Plumelec but non lucratif	Associations Plumelec à but lucratif	Associations hors communes	Particuliers Plumelec	Particuliers hors commune
50	Gratuit	40 €	64 €	65 €	95 €
200 + 50		45 €	255 €	141 €	214 €
600		70 €	331 €	269 €	415 €
FORMULE (vin d'honneur ou cuisine) : 1 JOUR COMPLEXE DE LA MADELEINE					
vin d'honneur	Gratuit	Gratuit	102 €	90 €	107 €
50 + cuisine		134 €	153 €	141 €	186 €
600 + cuisine		142 €	421 €	345 €	508 €
200 + 50 + cuisine		147 €	408 €	281 €	401 €
600 + 50 + cuisine		172 €	484 €	410 €	603 €
600 + 200 + 50 + cuisine		195 €	739 €	413 €	816 €
FORMULE (vin d'honneur ou cuisine) : 2 JOURS COMPLEXE DE LA MADELEINE					
50 + cuisine	Gratuit	153 €	306 €	244 €	375 €
200 + 50 + cuisine		200 €	570 €	343 €	461 €
600 + cuisine		196 €	589 €	447 €	662 €
600 + 50 + cuisine		205 €	712 €	643 €	810 €
600 + 200 + 50 + cuisine		232 €	1 088 €	648 €	1 096 €
SALLE SAINT AUBIN					
repas	Gratuit	116 €	318 €	269 €	401 €
vin d'honneur		Gratuit	83 €	76 €	107 €
forfait 2 jours		144 €	557 €	340 €	668 €
SALLE CALLAC					
repas	Gratuit	96 €	141 €	141 €	401 €
vin d'honneur		Gratuit	83 €	76 €	107 €
forfait 2 jours		116 €	245 €	211 €	668 €
Forfait nettoyage	Salle 50 m² + cuisine	110 €			
	Salle 200 m² + cuisine	146 €			
	Salle 600 m² + cuisine	183 €			
	3 salles + cuisine	365 €			
	Callac et Saint Aubin	146 €			
Dépôt de garantie pour toutes les salles (garantie retenue si dégradations et/ou déplacement des forces de l'ordre, tags nocturnes ou feu d'artifice	500€				